



SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL du 2 mai 2016

L'An deux mil quinze le lundi 2 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la Région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 20 avril 2016, s'est réuni dans la salle du conseil syndical à Tournan en Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Cédric LESEINE, délégué suppléant, commune d'Argentières
M. Jean-Paul MOSNY, délégué titulaire, commune d'Argentières
M. Éric CANTAREL, délégué suppléant, commune de Beauvoir
M. Guillaume CHATELOT, délégué titulaire, commune de Champdeuil
M. François GONDAL, délégué titulaire, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie)
M. Gérard TABUY, délégué titulaire, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Pontault-Combault)
Mme Martine PONNAVOY, déléguée titulaire, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Roissy-en-Brie)
M. Gérard BOUILLON, délégué titulaire, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Roissy-en-Brie)
Mme Nathalie SEMONSU, délégué titulaire, commune de Yèbles
Mme Marème TAMATA-VARIN, déléguée titulaire, commune de Yèbles
M. Jack DEBRAY, délégué titulaire, communauté de communes l'Orée de la Brie, (Chevry-Cossigny)
M. Dominique POSSOT, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Bernay-Vilbert) arrivé à 18h30
Mme Véronique SCHAAF, déléguée suppléante, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Bernay-Vilbert)
M. Hervé CAMPENON, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle-Iger)
M. Éric GERARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle-Iger)
M. Jean-Claude MERAKCHI, délégué suppléant, communauté de communes les Sources de l'Yerres (La Chapelle-Iger)
M. Sylvain CALDONAZZO, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Courpalay)
M. Jean-Claude DELAVAU, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Maurice BLANCHARD, délégué titulaire, communauté de communes les Sources de l'Yerres (Rozay-en-Brie)
M. Charles MALET, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Coubert)
M. Jean-Claude OMNES, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
Mme Annick FOURNIER, déléguée suppléante, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Jean-Michel METIVIER, délégué suppléant, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine)
M. Joseph ROUX, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres)
M. Jean-Claude COCHET, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Grisy-Suisnes)
Mme Christelle LANGLER, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Grisy-Suisnes)
M. Claude ROGER, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
M. Bruno BAUGUE, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
M. Michel DORIGNY, délégué titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles-en-Brie)
Mme Sylvie DEVOT, déléguée titulaire, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers)
M. Jean-Michel BESSOL, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
Mme Claudine BOUZONIE, délégué titulaire, communauté de communes la Brie boisée (Favières-en-Brie)
M. André LEFRANÇOIS, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Pontcarré)
M. Jacques RADE, délégué titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
Mme Françoise ESTEOULE, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée, (Villeneuve-le-Comte)
Mme Peggy PHARIZIEN, déléguée titulaire, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis)
M. Michel BAZERBES, délégué suppléant, communauté de communes la Brie Boisée (Villeneuve-Saint-Denis)
M. David CULLIER, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Les chapelles Bourbon)
M. Jean-Pierre FERY, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Châtres)
Mme Catherine DUBENT, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Châtres)
M. Stéphane ROBERT, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon (Crèvecœur-en-Brie)
M. Claude BAUMANN, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Fontenay-Trésigny)
M. Claude CHATAIN, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Liverdy-en-Brie)
Mme Michèle BENECH, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Marles-en-Brie)
Mme Christiane RICHARD, déléguée titulaire, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Serge SERVIABLE, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon (Neufmoutiers-en-Brie)
M. Dominique RODRIGUEZ, délégué titulaire, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
M. Daniel GAUTHERON, délégué suppléant, communauté de communes Val Bréon, (Presles-en-Brie)
Mme. Véronique GUILLOCHON, déléguée suppléante, communauté de communes les portes briardes entre villes et forêts (Férolles-Attilly)
M. Dominique BENOIT, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)

Mme Nathalie BOURGES, déléguée suppléante, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Gretz-Armainvilliers)
 M. Christian GAVILLET, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Lésigny)
 M. Patrick VORDONIS, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
 M. Patrick SALMON, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
 Mme Suzanne BARNET, déléguée titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
 Mme Edith TROUVE, déléguée suppléante, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Ozoir-la-Ferrière)
 M. Laurent GAUTIER, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie)
 M. Lionel COCHIN, délégué titulaire, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts (Tournan-en-Brie).

POUVOIRS

- de M. Becquart à M. Tabuy, délégués titulaires, commune de Pontault-Combault,
- de M. Sanson à Mme Devot, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Solers),
- de M. Dorigny à M. Baugue, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Soignolles),
- de M. Granday, délégué titulaire, commune d'Andrezel à M. Omnès, délégué titulaire communauté de communes les Gués de l'Yerres (Courquetaine),
- de M. Cullier à M. Prigent, délégués titulaire, communauté de communes Val Bréon (les Chapelles Bourbon),
- de Mme Bouilland-Chauveau à M. Roger, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Lissy)
- de M. Devaux à M. Chatelot, délégués titulaires, commune de Champdeuil,
- de M. Poirier à M. Roux, délégués titulaires, communauté de communes les Gués de l'Yerres (Evry-Grégy-sur-Yerres).

ABSENTS:

Commune : Crisenoy (excusée)

Délégués :

Mrs Clément Gilet, Yves Lemaitre et Francis Mastroli, délégués titulaire et suppléants, commune d'Andrezel,
 Mme Patricia Casier, Mrs Sébastien Dale, Jean-Christophe Guillemard, délégués titulaire et suppléants, commune de Beauvoir,
 Mrs. Flavien Carcaud, Emmanuel Depots et Eddy Marsal, délégués titulaire et suppléants, communauté de communes l'Yerres à l'Ancoeur (Chaumes-en-Brie),
 Mrs Gilles Bord, Bernard Duchaussoy, délégués titulaires, Mrs Pascal Rousseau, Sofiane Ghozlane et Thierry Tasd'homme, Olivier Vassard, François Bouchart et Alexandre Jourdin, délégués suppléants, communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne (Pontault-Combault et Roissy-en-Brie),
 Mme Audrey Santin, Mrs. Franck Ghirardello, Dominique Stabile, délégués titulaires, Mmes Sylvie Lecaplain, Joëlle Claverie, Mrs. Jonathan Wofsy et Jacques Dechelette, délégués suppléants, communauté de communes l'Orée de la Brie,
 Mrs Hugues Desalme, Martial Cochet délégués titulaires, Mme Laurence Gilles, Mrs Alain Moucheront, Vincent Brossas, Jérémy Bordereau, Anthony Moussu, Bernard Denest délégués suppléant, communauté de communes les sources de l'Yerres,
 Mmes Marie-José Brams, Martine Martiarena, Mrs Christian Villeret, Gil Papazian, Eric Siméon, Loïc Le Dieu de Ville, délégués titulaires, Mmes Patricia Chauvaux, Isabelle Kotzuba, Fabienne Vandewinckele, Marie-France Lasnier, Vanessa Lepeltier, Madeleine Morgen, Mrs Matthieu Beaudoin, René Morel, Benoît Roche, Cyril Amerge, Nicolas Guillen, Alain Brucher, Gilles Groslevin et Laurent Messageot, délégués suppléants, communauté de communes les Gués de l'Yerres,
 Mrs Denis Thouvenot, Gérard Debout, délégués titulaires, Mme Marie-Isabelle Drocourt, Mmes Adeline Gregis, carole Jacques, Mrs Jean-Claude Martinez, Bruno Berthineau, Guy Branet et Philippe Vanacker, délégués suppléants, Communauté de communes la Brie boisée,
 Mmes Juliette Souleyreau, Catherine Chereau, Marie-Amélie Pereira, Mrs. Alain Denis, Laurent Grandjean, William Lavoine, Philippe Louise dit Mauger, délégués titulaires et Mmes Anne Ducrocq, Sylvie Meunier, Annick Legendre, Virginie Détante, Marie-Pierre Bonnel, Christelle Noury, Mrs Christophe Monnot, Eric Tourneboeuf, Frédéric Poupinot, Jean-Louis Sempey, André Boucher et David Wexsteen délégués suppléants communauté de communes Val Bréon,
 Mme Marie-Paule Devauchelle, Mrs Daniel Beauche, Bernard Wacheux, délégués titulaires, Mmes Sandrine Gameiro, Isabelle Lenoir, Christine Fleck, Eva Lony, Mrs Christian Tiennot, Daniel Colin, Stephen Lazerme, Zian Tadjine et Alain Green, délégués suppléants, communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts.

Le quorum atteint, le comité syndical peut valablement délibérer, le président ouvre la séance et lit l'ordre du jour.

I. RENEGOCIATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE:

L'encours de la dette par banque répartie sur les trois organismes bancaires est exposé devant l'Assemblée. Les capitaux restants dus par banque sont :

SFIL	10 201 211 €
Caisse d'Epargne	4 671 042 €
Crédit Foncier	3 400 000 €
TOTAL	18 272 253 €

Compte-tenu l'importance qui s'attache à l'obtention d'une réduction des frais financiers que supporte le syndicat au titre des emprunts qu'il a contractés pour le financement de ses investissements, le SIETOM a sollicité la Caisse d'Epargne pour le réaménagement de ses deux prêts suivants

Montants empruntés	Capitaux restants dus 2016	Intérêts	Amortissement	Annuités	Taux	Début	Fin	Durée
3 500 000€	3 015 748€	126 638€	134 474 €	261 112 €	4,27 %	07/09/2011	05/10/2031	20 ans
2 000 000€	1 655 295€	79 596 €	109 843 €	189 439 €	4,93 %	23/05/2012	01/06/2027	15 ans
5 500 000€	4 671 043€	206 234 €	244 316 €	450 551 €				

Suite à la réflexion menée avec La Caisse d'Epargne, il a été établi la proposition de renégociation d'emprunt avec les caractéristiques suivantes :

- Date d'effet 20 mai 2016
- Date de première échéance 20/08/2016
- Date de fin : 20/11/2034
- Taux fixe : 2,55 %
- Nouveau nominal : 5 179 839,14 €
- Echéances constantes de 352 082,96€ au lieu de 450 550,52€.

Ainsi la comparaison entre la situation actuelle de ces deux prêts et la proposition de réaménagement par Caisse d'Epargne laisse apparaître un allègement de la charge d'emprunt de 98 467,56€ par an sur 10 ans.

Monsieur le Président explique que ce réaménagement apporterait un peu de souplesse au syndicat qui doit faire face à de lourds investissements pour l'uvom.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'importance qui s'attache à l'obtention d'une réduction des frais financiers que supporte le syndicat au titre des emprunts qu'il a contractés pour le financement de ses investissements,

Considérant l'encours de la dette par banque du syndicat,

Considérant que, du fait de la baisse des taux d'intérêts constatés sur les marchés financiers, il a été mis en œuvre une renégociation notamment avec la Caisse d'Epargne pour le réaménagement des prêts 8912291 et 9037552 dont le capital restant dû sera, au 20 mai 2016, de 4 577 561,74 €,

Considérant que, la proposition de la Caisse d'Epargne, permet un allègement de la charge d'emprunt de 98 467,56 € par an sur une période de 10 ans,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Dans le cadre du réaménagement de la dette du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie, le comité syndical :

- Accepte la proposition de la Caisse d'Epargne portant sur un emprunt de 5 179 839,14 € correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû des prêts 8912291 et 9037552, et de 40 % du montant de l'indemnité actuarielle due au titre des remboursements anticipés des deux prêts, avec un allongement de la durée de 5 ans.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant : 5 179 839,14 €**
- **Date d'effet : 20/05/2016**
- **Date de première échéance : 20/08/2016**
- **Durée : 18,5 ans**
- **Taux fixe de 2,55 %**
- **Base de calcul des intérêts : 30/360**
- **Amortissement progressif du capital**
- **Périodicité des échéances : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 5 179,84 €**
- **ICNE : 31 350,90 €**
- **Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.**

- Autorise le Président à signer le contrat de prêt ainsi que tout document relatif à cet emprunt et, à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de cette opération.

Ne participe pas au vote : 1 voix (Mme Tamata-Varin) – Abstention : 1 voix (Mme Langler) – Le reste pour.

II. PROPOSITION D'EMPRUNT :

Lors de la réunion du comité en date du 4 avril 2016, il a été évoqué dans le cadre du vote du budget primitif 2016 la souscription d'un emprunt de 500 000 € pour le financement du biofiltre.

La Caisse d'Epargne a actualisé son offre depuis l'envoi des convocations à la présente réunion avec une première proposition sur 15 ans à un taux de 1,65 % avec des annuités de 37 696,68 € et une seconde, sur 20 ans au taux proportionnel annuel de 1,90 % avec des annuités de 30 108,72 €. Les caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

- **Durée : 15 ou 20 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Base de calcul intérêts : 360 jours / 360 jours**
- **Amortissement du capital : Progressif (échéances constantes)**
- **Frais de dossier : 0,10 %**
- **Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**
- **Déblocage des fonds : 3 mois maximum à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne.**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la Caisse d'Epargne a fait deux propositions, l'une sur une durée de 15 ans à un taux de 1,65 % avec des annuités de 37 696,68 € et l'autre sur 20 ans au taux de 1,90 % avec des annuités de 30 108,72 €,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical à l'unanimité :

- **Donne pouvoir au Président pour contracter le produit nécessaire à la couverture de ce besoin de financement dans la limite du montant voté au budget primitif 2016 et des éventuelles décisions modificatives ultérieures ainsi que de signer à cet effet les actes nécessaires,**

- **Accepte la proposition de la Caisse d'Epargne portant sur un emprunt de 500 000,00 € à taux fixe de 1,90 % sur une durée de 20 ans avec les caractéristiques suivantes :**

- **Périodicité : trimestrielle,**
- **Base de calcul intérêts : 360 jours/360 jours,**
- **Amortissement du capital : progressif (échéances constantes),**
- **Frais de dossier : 0,10 %**
- **Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,**
- **Déblocage des fonds : 3 mois maximum à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne.**

III. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE:

Il est exposé qu'afin d'assurer au syndicat une trésorerie suffisante pour pallier le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et le versement des participations à la TEOM, le SIETOM a besoin d'une ligne de trésorerie de 1 200 000 €.

La Caisse d'Epargne s'est le mieux positionnée dans la consultation auprès des organismes bancaires avec sa proposition qui permet, dans la limite d'un plafond, à la collectivité de tirer des fonds lorsqu'elle le souhaite et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage.

Il s'agit là d'un outil de gestion important permettant une souplesse de la trésorerie.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

Considérant que la consultation auprès des organismes bancaires a abouti à une proposition de la Caisse d'Epargne,

Considérant que la décision de souscrire une ligne de trésorerie est du ressort de l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé et sur proposition de Monsieur le Président,

Le comité syndical à l'unanimité :

- **Décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 200 000 €,**

- **Accepte l'offre de la Caisse d'Epargne « ligne de trésorerie interactive » avec les caractéristiques suivantes :**

- **Montant : 1 200 000 €,**
- **Durée : 364 jours**
- **Taux d'intérêt : Taux fixe de 1,20 %**
- **Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil**
- **Calcul des intérêts : Base de calcul Exact/360**
- **Frais de dossier : 1 200 Euros**
- **Commission d'engagement : Néant**
- **Commission de gestion : Néant**
- **Commission de mouvement : Néant**
- **Commission de non-utilisation : 0,40 % de la différence entre le montant de la ligne et de l'encours quotidien moyen.**

- **Donne pouvoir au Président pour signer le contrat correspondant et toutes pièces relatives à cette ligne de trésorerie.**

Monsieur le Président remercie les communautés de communes et la communauté d'agglomération de Paris – Vallée de la Marne pour leur réactivité à l'appel du versement de leur participation à la TEOM.

IV. RECOURS A UN AGENT EXTERIEUR – VERSEMENT D'INDEMNITES ACCESSOIRES :

Le président propose à l'assemblée délibérante le recours à un agent extérieur à qui il sera envisagé de faire appel lorsqu'une surcharge de travail liée à une absence ou non entrainera un problème de fonctionnement du service.

Il poursuit sur l'absence d'un agent malade pour une durée indéterminée dont le remplacement est indispensable et qu'il espère voir revenir rapidement rétabli.

Considérant que cet agent sera rémunéré au titre des activités accessoires, (Nombre d'heures effectuées x taux horaire issu de son indice), que ses indemnités évolueront de la même manière que son traitement principal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical à l'unanimité :

- **Autorise le recours à un agent extérieur lorsqu'une surcharge de travail liée à une absence ou non entrainera un problème de fonctionnement du service,**
- **Dit que cet agent sera rémunéré au titre des indemnités accessoires.**

IV. POINT COMMUNICATION :

- Bilan de la distribution du « SIETOM Infos » N° 40 :
 - Distribution communale de 3 570 exemplaires
 - Distribution par 2 prestataires de 56 660 exemplaires
 - + 1 200 exemplaires (hameaux) par le SIETOM.
 - Contrôle qualité de la prestation de distribution : Sur 130 foyers ayant répondu à notre sondage, le bilan de la distribution est positif à 88,5 %.
- Sietom Infos N° 41 :
 - Commission information : le 18 mai 2016
 - Période de distribution : du 26 mai au 9 juin
 - Livraison des communes distributrices : le 27 mai.La distribution devra être achevée avant le 11 juin, date de la journée portes ouvertes du centre de tri.
- Derniers outils de communication réalisés :
 - Outils à caractère général : les « Mémos des déchets »,
 - Outils de collecte sélective : mémo du tri sélectif, « le recyclage ça commence par vous ! », sac de précollecte pour transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs de tri,
 - Outils pour le réseau de déchetteries : « Guide pratique réseau de déchetteries, édition 2016 », signalétique sur la nouvelle réglementation du dépôt annuel autorisé des déchets de la catégorie « tout-venant » (7 m3)
 - Outils pour le compostage.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18h50